

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°7 : Août 2002

PRIORITÉ AU LOGEMENT

Renforcer la lutte contre les exclusions par une politique du logement social dynamique, telle est l'action engagée par les services de l'Etat dans le département depuis quelques années, en partenariat

◆ Une politique en faveur des plus démunis

Cette politique est précisée dans le Plan Départemental d'Aide au Logement des Plus Démunis (PDALPD), actualisé en 1999. Il organise l'intervention de tous les partenaires. Un des axes de ce plan est la mise en place d'un Fichier des mal logés (FML). Ce fichier, géré par la DDE, est alimenté par les travailleurs sociaux qui repèrent les personnes mal logées.

En 2001, ce sont 448 familles qui ont été inscrites, 167 ont été logées par le biais du FML, dont 130 par les HLM et 37 par le Service Immobilier à Caractère Social (SICS). 230 dossiers ont été classés, les personnes ayant trouvé à se loger par d'autres moyens ou quitté le département.

◆ Une production de logements sociaux importante

Depuis quelques années, la production de logements sociaux dans le parc social public connaît un rythme soutenu dans le département, grâce à la mobilisation des services de l'Etat et des organismes constructeurs, particulièrement volontaires et novateurs.

Ainsi, en 2001, 185 logements HLM ont été financés, soit en neuf, soit en acquisition amélioration (186 dossiers ont été aidés en 2000). Figurent dans ces réalisations des logements HLM classiques mais également des opérations plus spécifiques. Ainsi, à Digne-les-Bains, l'un des défis est de loger les étudiants du nouvel IUT. Après l'opération de l'Ermitage qui a permis, grâce à la forte mobilisation de l'Etat et de la SA HLM 04, de livrer en un temps record une soixan-

avec les collectivités territoriales, mais aussi les sociétés HLM et des associations. Une action qui porte ses fruits sur le terrain.

taine de studios pour la rentrée 2001, deux autres projets sont en cours de réalisation :

- sur l'avenue Demontzey, l'immeuble " la Bléone " abritera 17 logements étudiants
- près de Notre Dame du Bourg, 62 logements étudiants seront livrés à " la Sainte Enfance ".

Ces deux opérations répondent au souci de mixité de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains puisqu'à " la Bléone " on trouvera aussi 25 logements destinés aux personnes âgées et à " la Sainte Enfance " 23 logements pour personnes âgées et 12 places de pension de famille pour des parcours d'intégration.

Parallèlement, les sociétés HLM comme les communes portent des projets de réhabilitation de centres anciens, qui permettent de redonner vie à des quartiers délabrés.



sommaire

p 1-2

Priorité au logement

p 2-3

Les services de l'Etat se modernisent

p 3

Programme Européen :

Interreg III A France-Italie

p 4

Actualités en bref

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Bernard Lemaire, Préfet
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :
- Préfecture
- Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau de la Coordination
Administrative et Service
Départemental des Transmissions
et de L'Informatique)

Photos :
- Préfecture
- DDE

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains, sur papier
recyclé

Dépôt légal à parution
N°CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2000 ex



L'Ermitage

Une quinzaine de logements ont ainsi été créés ou réhabilités à Barrême, Manosque, Quinson, Villeneuve, Forcalquier et Malijai pour les HLM. Les communes d'Aubenas, Barles, Montsalier, Niozelles et Revest des Brousses ont également conçu des projets pour la mise sur le marché de 6 logements.

◆ *Les logements insalubres hors la loi*

Autre action prioritaire: l'éradication de l'habitat insalubre et/ou indécemment.



Les propriétaires ont en effet le devoir de mettre sur le marché des logements conformes aux normes minimales d'habi-

tabilité et de décence. En ne respectant pas ces obligations, ils s'exposent à des sanctions administratives (au titre du code de la santé publique). Celles-ci peuvent aller jusqu'à la préconisation de travaux obligatoires et la fermeture des locaux. Dans le département, le nombre d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité ou de péril est en augmentation ces dernières années, grâce à un travail conjoint des services de l'Etat (DDE et DDASS).

Dans ce cadre, une opération d'envergure a été réalisée à Château-Arnoux-Saint-Auban en vue du relogement, dans des conditions décentes, de retraités immigrés. Au-delà de ces mesures administratives, les locataires de logements non conformes aux normes minimales d'habitabilité ou de décence peuvent saisir le juge civil, qui peut prescrire, notamment, les travaux à réaliser ou réduire le montant du loyer.

Logements décents : des critères réglementaires

Un décret du 30 janvier 2002 (paru au journal officiel du 31.1.02) précise les caractéristiques que doit présenter un logement décent (surface minimale des pièces, installation de chauffage adaptée, eau potable, existence d'une cuisine, installation sanitaire complète intérieure...).

ADMINISTRATIONS 04: LES SERVICES DE L'ETAT SE MODERNISENT...AU PROFIT DES USAGERS

Deux types d'actions de modernisation sont actuellement en cours au sein des services de l'Etat : la mise en ligne de l'information administrative via des sites internet

L'administration en ligne

Mis en service depuis le 3 avril 2002, le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence (adresse: <http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr>) vise à mieux faire connaître l'activité de la Préfecture et des services de l'Etat, à faciliter l'accès des usagers aux services publics et les aider dans leurs démarches administratives. Ce site offre les services suivants : présentation de la Préfecture et des sous-préfectures (missions, coordonnées, organigramme...), actualités (communiqués de presse, agenda...), des informations essentielles sur différents thèmes (défense et sécurité, élections et citoyenneté, emploi et formation, économie et entreprises, collectivités locales, enquêtes publiques en cours, enseignement, environnement, urbanisme et aménagement du territoire, jeunesse et sports, santé et social, justice, tourisme, vie associative), des informations sur les

et l'adoption de chartes de qualité. La finalité recherchée est identique : améliorer le service rendu à l'utilisateur.

démarches les plus courantes (cartes grises, permis de conduire, permis de chasser...), l'accès aux autres services de l'Etat, une fonction de site portail en orientant l'utilisateur vers d'autres sites institutionnels et, enfin, les publications des services de l'Etat (périodiques, rapports, plans...).



Page d'accueil du site internet de la Préfecture accessible depuis le 3 avril dernier

Parallèlement, d'autres services de l'Etat proposent également aux usagers des informations pratiques en ligne. En voici quelques exemples : site internet de l'inspection académique (www.ia04.ac-aix-marseille.fr), de la direction régionale de la jeunesse et des sports (www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr/dd004).

A signaler, l'ouverture prochaine (prévue pour la mi-juillet) d'un site interministériel dédié aux associations.

◆ *L'engagement de démarches " qualité " au sein des services de l'Etat*

A la suite du comité interministériel à la réforme de l'Etat du 12 octobre 2000, chaque ministère a défini ses orientations prioritaires en matière de politique de qualité du service rendu à l'usager. Ces orientations doivent être déclinées au plan local. Qu'en est-il dans les Alpes de Haute-Provence ?

Pour ce qui concerne les préfetures et sous-préfetures, une réflexion est notamment en cours en vue d'élaborer une charte d'accueil

du public. Outre l'amélioration des conditions de l'accueil du public (une enquête sur les attentes en la matière des usagers vient d'être réalisée), des engagements seront également pris en matière de simplification et de réduction du temps consacré aux démarches administratives. Ces engagements seront rendus publics à la fin de l'année.

Autre ministère, autre engagement : la mise sous assurance qualité des services de contrôle vétérinaires. L'objectif recherché est ici de donner aux services en charge du contrôle vétérinaire un cadre de fonctionnement parfaitement connu et maîtrisé, afin de garantir la qualité et la fiabilité des actions menées. Dans les Alpes de Haute-Provence, la direction des services vétérinaires s'est engagée dans cette démarche. Dans ce cadre, une journée de sensibilisation a été organisée le 25 avril 2002 à l'attention de l'ensemble du personnel de cette direction (y compris celui travaillant dans les abattoirs). Les prochains numéros d' "Action Publique" reviendront sur l'état d'avancement de ces démarches.

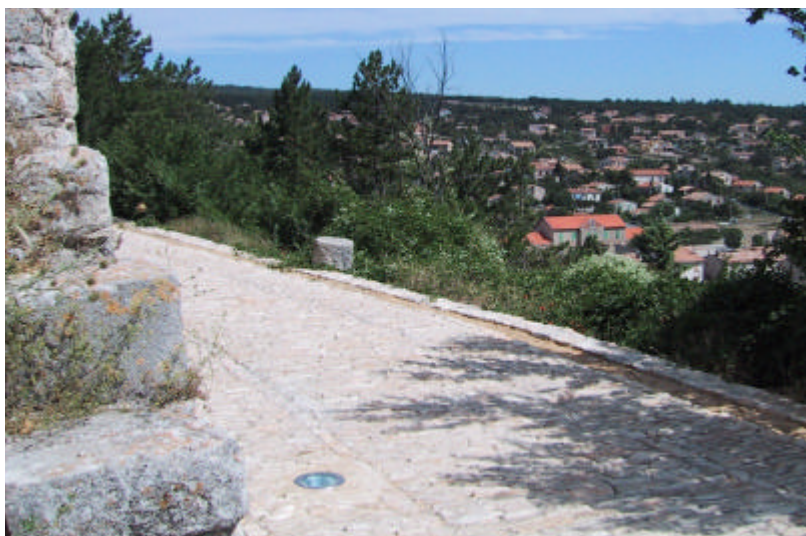
MIEUX CONNAÎTRE UN PROGRAMME EUROPÉEN : INTERREG III A FRANCE-ITALIE

Le département des Alpes de Haute-Provence est éligible, dans sa totalité, à ce programme de coopération transfrontalière.

D'un montant total prévisionnel de 157,55 millions d'euros, à la charge du fonds européen de développement régional (FEDER) et des administrations publiques nationales pour une participation de 95,29 % et des opérateurs privés pour le restant, il permet de financer des projets de coopération transfrontalière se rattachant aux quatre orientations prioritaires suivantes :

- gérer en commun des espaces frontaliers dans une perspective de développement durable,
- renforcer l'identité transfrontalière dans le cadre de la citoyenneté européenne,
- promouvoir la compétitivité des aires frontalières,
- et, enfin, accompagner le développement d'une coopération authentique entre les zones et les structures de la frontière.

Chaque orientations est déclinée en mesures et sous-mesures, regroupées dans un vade-mecum, téléchargeable sur le site internet de la préfeture de la région PACA (www.paca.pref.gouv.fr, rubrique union européenne).



Un exemple d'opération qui a bénéficié de crédits "Interreg II" : la restauration de la Calade menant à l'église Saint Denis de Reillanne

Pour en savoir plus :

Contacts :

**Préfeture des Alpes de Haute-Provence
Bureau du plan, de la programmation et des
finances de l'Etat
8, rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE-LES-BAINS Cedex
Tel. : 04.92.36.72.65**

ACTUALITES EN BREF

◆ *Saisonniers du tourisme : poursuite des actions destinées à développer la polyvalence.*

Depuis le 3 mai 2002, 15 saisonniers du Val d'Allos ont débuté une formation "ouvrier polyvalent de montagne", organisée par le GRETA et financée par l'Etat et le Conseil Général. Cette formation se déroulera en 2 temps, correspondant aux intersaisons. Les stagiaires alterneront période de formation et période d'emploi saisonnier. Deux formations de ce type, destinées à diversifier les qualifications des saisonniers, ont déjà été organisées au profit de saisonniers de la vallée de l'Ubaye.



Accroître la polyvalence des saisonniers du tourisme afin de pallier les difficultés en cas d'absence d'enneigement, telle est la finalité recherchée par l'Etat et ses partenaires

◆ *Délivrance des cartes nationales d'identité : plus rapide et traçabilité " en ligne "*

Depuis le 1er janvier 2002, les cartes nationales d'identité sont retournées directement en mairie par le service national de fabrication. Cette procédure d'envoi simplifiée a contribué à raccourcir les délais de délivrance de ce titre. Par ailleurs, depuis le 15 avril, l'utilisateur a la possibilité, en se connectant au site internet du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr, rubrique " vos démarches ") de suivre l'état d'avancement de sa demande de carte d'identité. A une condition toutefois : saisir le numéro du dossier correspondant, figurant sur le formulaire CERFA. Ce numéro est communiqué au moment du dépôt de la demande en mairie.

◆ *Institut universitaire de technologie de Digne-les-Bains : ouverture d'un deuxième département à la rentrée 2002.*

Le 1er octobre dernier, l'institut universitaire de technologie (IUT) de Digne-les-Bains, installé provisoirement dans les locaux de l'ancien hôpital, accueillait la première promotion du département " génie biologique ", qui est le seul, en France, à proposer en deuxième année les trois options suivantes : agronomie, génie de l'environnement et industries alimentaires et biologiques. Un IUT qui va monter en puissance dès la rentrée prochaine avec l'ouverture d'un deuxième département " gestion administrative et commerciale ", axé sur l'aide à la création et à la gestion des micro-entreprises et moyennes organisations. 56 étudiants constitueront la première promotion (les inscriptions sont prises jusqu'au 21 juin 2002).

Deux autres départements devraient être créés d'ici 2004 (" métrologie- contrôle qualité " et " carrières sociales ") ainsi que deux licences professionnelles.

Pour en savoir plus :

Contact :

IUT de Digne-les-Bains

Rue Pasteur

04000 Digne-les-Bains

Tel. : 04.92.30.23.73

Fax : 04.92.30.23.71

<http://www.univ-mrs.fr/iutdigne>

Le baromètre de l'emploi - mois d'avril 2002

* Nombre demandeurs d'emplois = 5350

(stabilité par rapport au mois de février)

* Taux de chômage du 1er trimestre 2002:

9,7% (contre 9,9% le trimestre précédent)

* Part en % pour l'ensemble du département

- moins de 25 ans: 13,7%

- femmes: 49,2%

- + de 50 ans: 25,7%